

SENIOR POLICY - 2026

Innovations financières et développement durable : bâtir une architecture de financement soutenable

(Appel à communications)

1. Contexte

À l'approche de l'échéance de l'Agenda 2030, la question du financement du développement durable s'impose comme l'un des enjeux structurants de l'économie politique internationale. En dépit de l'adoption quasi universelle des Objectifs de Développement Durable (ODD), la trajectoire globale demeure préoccupante. Les progrès observés dans certains domaines restent insuffisants pour répondre à l'ampleur des transformations économiques, sociales et environnementales requises. En effet, à moins de 5 ans de l'échéance, seulement 17% des cibles ODD sont en bonne voie, tandis que près de la moitié stagnent ou régressent (SDSN, 2025). Comme le souligne la CNUCED¹ (2024), le monde fait face à une véritable crise du développement durable, dont le cœur réside dans les contraintes de financement. Si la fenêtre d'opportunités pour atteindre les ODD et prévenir une aggravation irréversible des crises climatiques et sociales demeure ouverte, elle se réduit rapidement, appelant à une mobilisation collective sans précédent.

Dans ce contexte, le déficit de financement nécessaire à la réalisation des ODD a atteint une ampleur sans précédent. Les estimations convergent désormais vers un besoin additionnel d'investissement compris entre 4 000 et 4 200 milliards de dollars par an pour les pays en développement, soit une augmentation de plus de 50% par rapport aux estimations établies avant la pandémie de COVID-19 (CNUCED, 2024 op. cit.). Ce déficit reflète à la fois les séquelles de l'accumulation de chocs économiques et géopolitiques récents, les effets croissants

du changement climatique et les tensions structurelles qui affectent l'économie mondiale. Plus préoccupant encore, la dynamique actuelle de la dette extérieure et intérieure des pays en développement rend pratiquement impossible le financement des ODD à travers les sources conventionnelles. En 2023, ces pays ont payé un record de 1,4 trillion USD pour le service de leur dette extérieure, dont 406 milliards USD en intérêts, soit une hausse de près d'un tiers par rapport à 2022 (Banque mondiale, 2025²). La dette extérieure totale des pays en développement a atteint 11,4 trillions USD en 2023, contre 7,8 trillions en 2015 (CNUCED, 2025³). Selon la Banque mondiale, près de 60% des pays à faible revenu sont en situation de surendettement ou à haut risque, et dans plusieurs pays africains, le service de la dette absorbe désormais une part supérieure aux dépenses publiques consacrées à l'éducation ou à la santé.

Alors que les économies avancées disposent d'instruments sophistiqués de financement et de conditions d'emprunt relativement favorables, de nombreux pays en développement continuent de supporter des coûts du capital nettement plus élevés, ce qui limite leur capacité à financer des investissements essentiels dans les infrastructures, l'éducation, la santé ou la transition énergétique. En outre, la structure hiérarchique du système monétaire international conduit maints pays en développement à s'endetter en devises plutôt qu'en monnaie nationale, voire à renoncer à émettre une monnaie nationale. Il en résulte un rétrécissement des marges de manœuvre macroéconomique, puisque ce sont les chocs externes exogènes,

1. Voir le Rapport 2024 de la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement) intitulé « Financing for Sustainable Development ».

2. Voir International Debt Report 2025 accessible à l'adresse <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/44017>

3. Voir l'article à l'adresse <https://unctad.org/news/debt-crisis-developing-countries-external-debt-hits-record-114-trillion>

plutôt que les enjeux du développement durable, qui prédéterminent la trajectoire monétaire et budgétaire nationale. Cette fracture financière internationale constitue désormais l'un des principaux obstacles à la réalisation effective des objectifs de développement durable.

Ces contraintes macrofinancières mettent en évidence les limites d'un modèle de financement du développement largement dépendant de flux extérieurs volatils et d'instruments financiers traditionnels. Elles invitent à repenser en profondeur les mécanismes par lesquels les ressources financières sont mobilisées, allouées et orientées vers des investissements compatibles avec les objectifs de durabilité. Dans cette perspective, les débats internationaux convergent de plus en plus vers la nécessité de réformer l'architecture financière internationale, de renforcer la mobilisation des ressources domestiques et d'élargir l'éventail des instruments de financement disponibles.

Les innovations financières, qu'il s'agisse des obligations durables, des mécanismes de financement mixte, des dispositifs de finance territoriale ou encore des approches fondées sur la mesure d'impact, apparaissent ainsi comme des leviers prometteurs pour combler l'écart entre les besoins d'investissement et les ressources effectivement mobilisées. Parallèlement, les discussions internationales invitent à des réformes structurelles visant à améliorer la gouvernance financière mondiale, à renforcer la mobilisation des ressources domestiques et à favoriser une meilleure articulation entre les niveaux local, national, régional et international du financement du développement.

Dans ce contexte, la coopération intellectuelle et institutionnelle entre les différentes régions du monde revêt une importance particulière. Les défis de financement du développement durable ne se limitent pas aux économies en développement. Les pays industrialisés sont également confrontés à la nécessité de financer des transitions énergétiques profondes, d'adapter leurs infrastructures aux risques climatiques et de repenser les modèles économiques afin de concilier prospérité, inclusion sociale et soutenabilité environnementale. Les expériences européennes en matière de finance durable, de régulation des marchés financiers et d'innovations institutionnelles offrent ainsi de bonnes perspectives, tandis que les dynamiques

observées dans les économies africaines mettent en évidence des approches originales fondées sur la territorialisation des politiques publiques et la diversification des instruments de financement. La confrontation de ces différentes expériences contribuerait à enrichir la réflexion globale sur les trajectoires de financement du développement durable.

Au Bénin, ces questions revêtent une importance particulière dans un contexte marqué par des réformes économiques ambitieuses et une volonté affirmée de mobiliser des financements innovants au service du développement durable. Les initiatives récentes visant à diversifier les instruments de financement et à renforcer l'intégration des ODD dans les stratégies nationales illustrent cette dynamique. Le pays a été le premier en Afrique à émettre, en 2021, un Eurobond thématique dédié aux ODD, d'un montant de 500 millions d'euros. Cette stratégie a été consolidée en 2023 par une nouvelle émission de 350 millions d'euros bénéficiant d'une garantie partielle du Fonds Africain de Développement. Plus récemment, en janvier 2026, le Bénin est devenu le premier pays africain à émettre un Sukuk souverain international de 500 millions de dollars sursouscrit. Ces initiatives traduisent un effort structuré de diversification des instruments financiers et d'intégration progressive aux segments innovants des marchés de capitaux.

La construction d'une trajectoire de financement véritablement soutenable exige cependant d'approfondir la réflexion sur les instruments, les institutions et les mécanismes de gouvernance, en renforçant notamment l'articulation nécessaire entre financements privés et publics des ODD.

L'objectif est d'aligner durablement les flux financiers sur les objectifs de développement durable. Plusieurs instruments alternatifs émergent dans cette perspective. Parmi eux figurent les fonds verts, notamment le Fonds vert pour le climat, ainsi que les obligations vertes (green bonds), et les échanges dette-nature (debt for nature swaps). Ces mécanismes contribuent à réduire la dépendance aux financements conventionnels. Ils permettent également d'orienter les flux financiers vers des investissements conformes aux standards internationaux de durabilité en lien avec le triptyque Economie-Sociale-Gouvernance (ESG).

Récemment, les travaux du réseau SDSN France

ont permis d'agréger les propositions portées par les membres individuels du réseau, et de modéliser leurs effets sous la forme de prototypes de politiques monétaires et prudentielles, à l'aide du modèle Philia 1.0. La clé de voûte de cette nouvelle approche consiste à adapter les rapports des autorités financières et monétaires à de nouveaux critères de matérialité de l'impact. L'adoption d'une comptabilité plus réaliste ouvrirait la voie au déploiement de nouveaux instruments monétaires, prudentiels et structurels pour contribuer « fermer le robinet de l'argent brun », « ouvrir le robinet de l'argent vert » et « ancrer la circulation monétaire » dans des circuits vertueux. Les résultats obtenus suggèrent qu'un tel « policy-mix », soutenu par les Banques publiques de développement multilatérales, sous-régionales ou nationales, pourrait contribuer à lever certaines des contraintes qui pèsent sur les politiques de transition écologique, sans recourir aux marchés financiers extérieurs ni à la dette publique.

C'est dans ce contexte que le réseau SDSN Bénin, en partenariat avec SDSN France, organise l'édition 2026 du Senior Policy sur le développement durable.

2. Thème du Senior Policy

L'édition 2026 du Senior Policy sur le Développement Durable est axée autour de la thématique centrale « **Innovations financières et développement durable : bâtir une architecture de financement soutenable** ».

Les contributions attendues devront s'inscrire dans l'un quatre axes thématiques non exclusifs ci-après :

- **Axe 1** : Soutenabilité de la dette et évolution de l'architecture financière internationale face aux défis du financement du développement durable ;
- **Axe 2** : Innovations financières, politique monétaire et mobilisation des ressources publiques et privées au service des transitions économiques, sociales et environnementales ;
- **Axe 3** : Coordination régionale et nouvelles dynamiques institutionnelles dans le financement du développement durable ;
- **Axe 4** : Territorialisation du financement de la durabilité, instruments financiers locaux et dispositifs de mesure de l'impact

(matérialité d'impact, comptabilité écologique) ;

- **Axe 5** : Planification, suivi et évaluation pour une meilleure mobilisation et allocation des ressources ;
- **Axe 6** : Inclusion, gouvernance et transformation digitale des systèmes financiers durable.

3. Modalités de soumission

Le présent appel à communications est ouvert aux chercheurs, enseignants-chercheurs, praticiens, experts et décideurs, sans distinction. Les contributions soumises devront s'inscrire explicitement dans l'un des axes thématiques de l'appel et proposer une analyse rigoureuse assortie de recommandations de politiques publiques clairement formulées, pertinentes et opérationnelles. Les propositions complètes doivent être transmises à l'adresse contact@sdsnbenin.org avec copie à dres.dge@finances.bj au plus tard le **30 septembre 2026**. Les propositions seront évaluées par un comité scientifique indépendant. Les meilleures communications feront l'objet d'une valorisation à travers :

- La possibilité de publication (après évaluation anonyme) dans la Revue de la Régulation et la Revue d'Analyse des Politiques Economique et Financière (RAPEF) ;
- La publication de « Policy briefs » au profit des décideurs.

Les articles soumis ne doivent pas excéder 10000 mots, en Times New Roman, taille 12, interligne simple. La page de titre inclura le titre de l'article, le(s) nom(s) et prénom(s) de(s) auteur(s), l'affiliation et l'adresse email puis un résumé de 200 mots maximum (en anglais et français) accompagné d'un maximum de cinq mots clés et des codes JEL.

4. Equipe de pilotage

L'organisation scientifique du Senior Policy est conjointement assurée par SDSN Bénin et SDSN France, avec le soutien du Ministère de l'Economie et des Finances du Bénin.

Coordination : Jude Eggoh, Co-Chair Réseau SDSN Bénin & Thomas Lagoarde-Ségot (SDSN France, KEDGE Business School).

Comité scientifique : Denis Acclassato Houensou (Univ. Abomey-Calavi), Jean Adanguidi (Univ. Abomey-Calavi), Nasser Baco (Univ. Parakou), Chrysost Bangaké (Univ. Artois), Jézabel Couppey-Soubeyran (Univ. Sorbone Paris I), Fidèle Dedehouanou (Univ. Abomey-Calavi), Nadia Fanou (Univ. Abomey-Calavi), Xavier Galieue (Univ. Orléans), Blaise Gnimassoun (Univ. Lorraine), Albert Honlonkou (Univ. Abomey-Calavi), Charlemagne Igué (Univ. Abomey-Calavi), Gaëtan Le Quang (Univ. Paris Nanterre), Alban Matthieu (KEDGE Business School), Maxime Menuet (Univ. Côte d’Azur), Thierry Montalieu (Univ. Orléans), Jean-François Ponsot (Univ. Grenoble Alpes), Alexandre Rambaud (Agro ParisTech), Christophe Rault (Univ. Orléans), Augustin Sersiron (Institut Catholique de Paris), Laurence Scialom (Univ.

Paris Nanterre), Gervasio Semedo (Univ. Tours), Yamina Tadjeddine-Fourneyron (Univ. Lorraine), Jonathan Marie (Univ. Sorbonne Nouvelle), Constantin Tsakas (Plan Bleu), Patrick Vilieu (Univ. Orléans).

Comité d’organisation : Achille Assouto, Jude Eggoh, Andrija Erac, Nadia Fanou, Marius Guezo, Thomas Lagoarde-Ségot, Isabella Massa, Jean-François Ponsot, Samory Toure.

5. Dates importantes

- **01/04/2026** : Lancement de l’appel à communications.
- **30/09/2026** : Date limite de soumission des communications.
- **10/10/2026** : Notification aux auteurs.
- **31/10/2026** : Soumission des articles complets.
- **19&20/11/2026** : Tenue du Senior Policy.